



**CORPORATION DE LA
CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND
RÉUNION RÉGULIÈRE - PROCÈS-VERBAL**

le 21 août 2019
Salle du Conseil
415 rue Lemay Street, Clarence Creek, Ont.

PRÉSENT: Guy Desjardins, maire
Samuel Cardarelli, conseiller quartier 1
Mario Zanth, conseiller du quartier 2
Carl Grimard, conseiller du quartier 3
Don Bouchard, conseiller quartier 4
André J. Lalonde, conseiller du quartier 5
Christian Simard, conseiller quartier 6
Michel Levert, conseiller du quartier 7
Diane Choinière, conseillère du quartier 8
Helen Collier, directrice générale
Maryse St-Pierre, greffière adjointe

1. Ouverture de la réunion

Le maire Desjardins ouvre la réunion à 19h15.

2. Prière

Le conseiller Carl Grimard fait la lecture de la prière.

3. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2019-163

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Samuel Cardarelli

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

4. Déclarations d'intérêts pécuniaires (aucune)

5. Réunion à huis clos (aucune)

6. Rapport de la réunion à huis clos (aucun)

7. Annonces

La conseillère Diane Choinière annonce qu'une tombola aura lieu le 24 août à l'école Sacré Cœur.

Le conseiller Carl Grimard annonce que l'ouverture officielle de la caserne de Bourget aura lieu demain à 16h30.

8. Période de Questions/Commentaires

Monica Séguin, 2919 vieille Route 17, remercie la Cité, le conseil et ses voisins pour avoir trouvé une solution pour sa famille et son chalet. Le maire Desjardins ajoute que des discussions ont eu lieu avec les représentants de la province hier au sujet des inondations. Helen Collier ajoute que le conseiller spécial sur les inondations va faire des recommandations à la province et le rapport est à venir pour la fin octobre 2019.

Rolland Labonté, représentant sa fille résidant au 1573 chemin Rollin, demande quand les réparations seront faites au fossé. Le maire Desjardins confirme que les réparations ont été faites et qu'une servitude a été enregistrée.

André Sarault, 103 rue Pigeon, demande pourquoi la rue Alma n'est pas incluse dans l'étude des rues étroites du centre-ville. Julian Lenhart explique que la rue Alma est incluse dans la deuxième phase de l'étude.

9. Items des membres du Conseil

9.1 Résolution de membre présentée par le maire Guy Desjardins concernant la conférence combinée OGRA et ROMA

RÉSOLUTION 2019-164

Proposée par Guy Desjardins

Appuyée par Michel Levert

ATTENDU QUE durant la conférence OGRA AGM 2019, une résolution a été adoptée concernant la remise en place d'une conférence annuelle combinée pour OGRA et ROMA; et

ATTENDU QUE selon une lettre de ROMA à OGRA datée du 22 mars 2019, ROMA stipule que son conseil d'administration n'est pas préparé pour discuter avec OGRA de combiner de leurs conférences respectives en ce moment

ATTENDU QU'ayant assisté aux conférences combinées, il fait davantage de sens aux conférences OGRA et ROMA de retourner dans une conférence

combinée chaque mois de février pour le bénéfice des municipalités participantes;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la Cité de Clarence-Rockland demande que ROMA reconsidère la possibilité de ré-établir la conférence combinée ROMA/OGRA.

ADOPTÉE

10. Items par consentement

RÉSOLUTION 2019-165

Proposée par Michel Levert

Appuyée par Christian Simard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les items suivants, tels qu'identifiés sous la rubrique «items par consentement» à l'ordre du jour de la réunion régulière du 21 août 2019, soient adoptés :

10.1. Adoption des procès-verbaux des réunions suivantes:

- a. Réunion régulière - 7 août 2019
- b. Comité plénier - 7 août 2019

10.2. Réception du procès-verbal de la réunion suivante:

- a. Comité d'aménagement - 6 mars 2019

10.3. Les recommandations suivantes du comité plénier du 7 août 2019

- a. Résolution pour amender les conditions d'ébauche de plan de lotissement de la Subdivision Bourgon/Lavigne
- b. Résolution pour autoriser des paiements par carte de crédit pour les réservations en ligne des édifices et des opérations au dépotoir
- c. Résolution pour autoriser une évaluation environnementale pour la revitalisation de la rue Laurier
- d. Résolution pour accepter l'échéancier et la procédure de délibération du budget 2020

10.4. Résolution pour adopter les salaires payés pour la période du 2 juin 2019 au 27 juillet 2019, au montant brut de 1 779 470,44\$ et montant net de 1 253 960,44\$

ADOPTÉE

Texte des résolutions adoptées par consentement telles qu'identifiées dans la résolution 2019-165

10.3a.ATTENDU QUE le conseil municipal, sous forme de résolution, a adopté une série de 76 conditions relatives au projet de lotissement du développement Bourgon & Lavigne pour une Partie du lot 21, Concession 10, Russell Road - Cheney, le 4 février 2019; et

ATTENDU QUE le 27 mars 2019 le Conseil des Comtés a approuvé le procès-verbal du Comité des Travaux Publics du 13 mars 2019 au sujet d'un passage piétonnier à Cheney; et

ATTENDU QUE le 26 juin 2019 le Conseil des Comtés a approuvé le procès-verbal du Comité des Travaux publics du 12 juin 2019 au sujet du partage de coûts de ce passage piétonnier, et

ATTENDU QU'IL a été résolu de partager à parts égales, entre la Cité, le promoteur et les Comtés unis, le coût de l'installation du passage piétonnier sur le chemin Russell.

ATTENDU QUE selon l'article 51 (44) de la Loi sur l'aménagement du territoire, L.R.O. 1990 chap. P.13, le conseil municipal peut, à sa discrétion, modifier les conditions de son approbation;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve l'ajout de la condition suivante pour l'ébauche du plan de lotissement, soumise par Lascelles Engineering & Associates Limited pour Développement Bourgon and Lavigne Development Inc, dossier numéro D-12-VVV-02 :

"That the United Counties of Prescott and Russell (UCPR) are responsible to design and install a pedestrian crossing treatment on County Road 2, in Cheney. This pedestrian crossing treatment will consist of a Pedestrian Crossover Level 2 Type "B" – Intersection (2-way) as per the Ontario Traffic Manual Book 15 along with any other apparatus such as proper line painting as per Ontario Traffic Manual, referred hereto as the "Works". The design, purchase and installation costs of the Works will be divided in three (Owner, City and UCPR). As such, the UCPR will require \$12,000.00, representing the estimated shared costs of the Owner, which shall be paid by the Owner via certified cheque or bank draft at the time of signing the subdivision agreement. The design, purchase and installation of the Works will be subject to City and UCPR budget approval. If the final costs of the design, purchase and installation of the Works are above the total estimated costs of \$36,000.00, the Owner shall pay to the UCPR the shared difference of the additional costs and if the final costs are lower than the estimated shared costs the UCPR will reimburse the shared difference to the Owner. Once, the design, purchase and installation

costs of the Works are fully completed, the UCPR shall invoice the City for the actual shared final costs.”; et

QU’IL SOIT RÉSOLU QUE *le conseil approuve qu’un montant de 12 000\$ soit prélevé du fond de réserve des chemins pour financer la portion de la Cité pour la traverse piétonnière.*

10.3b. QU’IL SOIT RÉSOLU QUE *le conseil autorise que les paiements par carte de crédit soient acceptés au dépotoir ainsi que pour la réservation en ligne des édifices, et que les frais de transaction soient payés par la municipalité.*

10.3c. ATTENDU QUE *le rapport INF2019-025 a été présenté en juin 2019 afin d’aviser le conseil du statut et des prochaines étapes pour la revitalisation de la rue Laurier; et*

ATTENDU QU’*une étude d’éclairage et une évaluation environnementale ont été identifiées dans les prochaines étapes;*

QU’IL SOIT RÉSOLU QUE *le conseil autorise qu’une évaluation environnementale soit complétée avec un budget de 75 000\$; et*

QU’IL SOIT RÉSOLU QUE *l’étude environnementale soit payée avec le budget existant pour la revitalisation de la rue Laurier.*

10.3d. QU’IL SOIT RÉSOLU QUE *le comité plénier recommande que le Conseil accepte le calendrier pour le budget 2020, tel que proposé au rapport no. FIN2019-026; et*

QU’IL SOIT RÉSOLU QUE *le Conseil mandate l’administration de présenter un rapport démontrant une liste des réductions proposées en ordre de priorité, afin de réduire l’augmentation du taux de taxe de 6.15% à 3%; et*

QU’IL SOIT RÉSOLU QUE *le Conseil approuve le processus de délibération budgétaire, tel que décrit à l’option 1 du rapport no. FIN2019-026.*

10.4 QU’IL SOIT RÉSOLU QUE *les salaires payés pour la période du 2 juin 2019 au 27 juillet 2019, au montant brut de 1 779 470,44\$ et montant net de 1 253 960,44\$, soient adoptés tel que recommandé.*

11. Rapports des Comités/Services

11.1 Comptes payés

RÉSOLUTION 2019-166

Proposée par Don Bouchard

Appuyée par Samuel Cardarelli

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les comptes payés pour la période du 10 juin 2019 au 11 août 2019, au montant de 9 609 829,57\$ soient adoptés tel que recommandé.

ADOPTÉE

11.2 Amendement au règlement de zonage – Monica Séguin, 2919 Old Highway 17, Unité 4 (#15)

RÉSOLUTION 2019-167

Proposée par Christian Simard

Appuyée par André J. Lalonde

ATTENDU QUE la Déclaration de principes provinciale et le Plan officiel des Comtés unis permettent un aménagement résidentiel limité et autorisent des utilisations non structurelles qui n'ont pas d'effet sur le débit de crue en zone d'inondation; et

ATTENDU QUE le requérant désire remplacer une maison unifamiliale endommagée par les inondations avec un véhicule récréatif comme résidence saisonnière;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil adopte le règlement 2019-73, étant un règlement pour approuver la demande de modification au règlement de zonage soumise par Mme Monica Séguin pour la propriété située au 2919 Old Highway 17, Unité 4 (#15), Rockland, tel que recommandé par le comité d'aménagement; et

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil autorise le remboursement des frais de la demande d'amendement au règlement de zonage soumis par Mme Monica Séguin, pour un montant le 2 704.00\$.

ADOPTÉE, telle que modifiée

11.3 Amendement au règlement de Zonage – 1536 chemin Lacasse

RÉSOLUTION 2019-168

Proposée par André J. Lalonde

Appuyée par Christian Simard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil adopte le règlement 2019-78, étant un règlement pour approuver l'amendement au règlement de Zonage no. 2016-10, à l'effet de modifier la catégorie de zonage pour une partie du terrain au 1536 chemin Lacasse de « Zone rurale (RU) » à « Zone rurale – exception 54 (RU-54) », tel que recommandé par le comité d'aménagement.

ADOPTÉE

12. Règlements municipaux

RÉSOLUTION 2019-169

Proposée par Diane Choinière

Appuyée par Samuel Cardarelli

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les règlements municipaux suivants soient adoptés :

12.1. 2019-61 - pour autoriser la signature d'une entente avec le ou les fournisseurs de transport en commun pour permettre l'utilisation des abribus et espaces de stationnements

12.2. 2019-74 - Retrait du symbole d'aménagement différé – Bourgon/Lavigne, Partie du Lot 21, Concession 10

12.3. 2019-77 - Retrait du symbole d'aménagement différé – Partie du lot 8, concession 6, partie 1 sur le plan 50R-1475 et partie 3 sur le plan 50R-4082

ADOPTÉE

Questions aux directeurs

Suite aux questions, Pierre Boucher confirme que l'aréna de Clarence Creek ouvrira le 10 septembre.

Suite aux questions, Pierre Boucher confirme que le pourvoyeur de la cantine ne veut pas opérer pour l'année 2019-2020 et qu'ils n'ont pas reçu de candidatures.

Suite aux questions, Julian Lenhart confirme que les travaux de pulvérisation d'asphalte sur le chemin du Lac prendront environ une journée.

Suite aux questions, M. Lenhart confirme avoir eu une discussion avec le propriétaire du 3751 Indian Creek concernant les options pour son ponton.

Suite aux questions, M. Lenhart confirme qu'une vérification sera faite pour les enseignes de stationnement du chemin Mercury et pour les problèmes de visibilité de la sortie du dépotoir.

La conseillère Diane Choinière informe M. Lenhart qu'il fait très sombre le soir en face de l'épicerie de la rue Laval.

La conseillère Diane Choinière explique que la journée au splash pad a été un succès et remercie la Cité pour l'appui durant l'évènement.

Suite aux questions, Julian Lenhart confirme que la peinture des lampadaires est commencée sur la rue Laurier.

Les membres du conseil discutent des divers emplacements où des dispositifs de vitesse seraient nécessaires.

Le conseiller Mario Zanth informe M. Lenhart qu'une vérification est nécessaire sur la peinture des lignes des rues Caron et Laurier, causant actuellement des problèmes de feux de circulation.

Le maire Desjardins explique que la cause des poissons morts dans la rivière n'est pour aucune cause chimique. Mike Cousineau explique que c'est dû à des pratiques de la centrale électrique Carillon.

13. Règlement de confirmation

RÉSOLUTION 2019-170

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Samuel Cardarelli

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le règlement no. 2019-83, étant un règlement de confirmation pour la réunion régulière du 21 août 2019, soit adopté.

ADOPTÉE

14. Ajournement

Le maire Desjardins lève l'assemblée à 20h22.

Guy Desjardins, Maire

Maryse St-Pierre, Greffière adjointe